



Refus déclaration préalable de travaux hors délai

Par **thomas Verwaerde**, le **09/10/2016** à **20:58**

Bonjour,

J'ai fait une déclaration préalable de travaux le 28//06/2016 (date de récépissé de la mairie), sur le récépissé il est indiqué qu'au delà de 2 mois sans réponse de leur part , je pouvais commencer les travaux avec accord tacite de l'administration.

Au 19 septembre 2016 je n'avais toujours pas reçu de lettre de leur part .
J'ai donc entrepris les travaux de construction de mon projet de modification d'ouverture en baie vitrée.

Le 07/10/2016, j'ai reçu un courrier recommandé, lequel me disant qu'une décision négative motivée me sera envoyé.

Que dois je faire , faire un recours ? envoyer une lettre leur expliquant le hors délai ?
Peuvent-ils faire quelque chose contre moi , démolition de l'abri ?

Merci de vos réponses